Formulaire de demande d'accès aux informations et d'effacement des enregistrements audiovisuels des caméras individuelles portées par les agents de la Police Municipale

Monsieur le Maire,

Je soussigné (e),

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Souhaite avoir accès aux informations de l'enregistrement audiovisuel des caméras individuelles des agents de la police municipale de Sainte-Geneviève (60) suite à l'enregistrement en date du/...../..... àh....., pour les faits de :

(Décrire les faits) et préciser le lieu.

D'autre part, au-delà du visionnage de cette vidéo, je souhaite être informé (e) de la bonne destruction de cet enregistrement dans le délai légal d'un mois suivant le recueil des images.

Dans cette attente et vous remerciant par avance de toute la diligence que vous voudrez bien mettre à traiter ma demande.

Veuillez croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes salutations distinguées.

Date et signature

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé par Le Responsable de traitement de la Commune de Sainte-Geneviève (60) sise 2 rue Maurice Bled pour traitement dans le cadre de la procédure de demande d'accès aux informations et d'effacement des enregistrements audiovisuels des caméras individuelles portées par les agents de la Police Municipale.
Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.
Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la mairie.
Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : les officiers et agents de police judiciaire de la police nationale et de la gendarmerie nationale ; les agents des services d'inspection générale de l'État, dans les conditions prévues à l'article L.513-1 du code de la sécurité intérieure ; le maire en qualité d'autorité disciplinaire et les agents en charge de l'instruction des dossiers présentés à ces instances ; les agents chargés de la formation des personnels ; les agents de police municipale affectés dans les postes de commandement ; les autorités administratives et judiciaires dont la présence est requise dans les postes de commandement ; les agents de police municipale impliqués dans la conduite et l'exécution de l'intervention.
Les données sont conservées pendant 1 mois.
Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit d'opposition au traitement. Vous bénéficiez également d'un droit à la limitation du traitement. Les droits à la portabilité et à l'effacement ne s'appliquent pas à l'exécution d'une mission d'intérêt public.
Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet
Si vous estimez que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.
Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.